

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s’est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

**Présents :** Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

<b>Nombre de Conseillers :</b>	En exercice	: 13
	Présents	: 7
	Absents	: 6
	Pouvoir	: 2

**Secrétaire de séance :** Noel Faucheron

**2025 -12-3 ■ Subventions aux associations**

**Rapporteur :** Madame Lison Retailleau, 2<sup>ème</sup> adjointe

Le vote des subventions aux associations a été travaillé en commission.  
 Cette année, la commune a décidé de répartir l’enveloppe attribuée aux subventions aux associations locales.  
 Soit un montant total de 3500 euros.

Voici le tableau des subventions proposé au conseil municipal par Madame Le Maire :

ASSOCIATIONS	MONTANT DEMANDE	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION ASSOCIATIVE
La Chasse	400	300
La Grelinette	300	300
Le Logis du Marais	x	400
ON EST CAP	600	300
APEP	750€	1500
Philharmonie	x	200€
ADMR		450
Solidarité Femmes 85	5000	0€
SNSM	x	0€

Secours catholique	x	
Don du sang	x	
FSE des colliberts	200	50€

Envoyé en préfecture le 15/12/2025  
 Reçu en préfecture le 15/12/2025  
 Publié le  
 ID : 085-218501856-20251211-ASSO\_26-DE

Madame le Maire soumet au Conseil le vote des subventions tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Par .....8.... Voix pour  
 ..... Voix contre  
 .....2.... Abstentions

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour et an que dessus  
 Pour copie conforme,  
 En mairie le 15 décembre 2025  
**Le Maire,**  
**Charlotte VIGNEUX**

